

Saint-Georges, le 28 septembre 2023

Monsieur le maire Claude Morin  
Monsieur le conseiller Serge Thomassin  
Monsieur le conseiller Tom Redmond  
Monsieur le conseiller Jean Perron  
Madame la conseillère Esther Fortin  
Madame la conseillère Manon Bougie  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
Monsieur le conseiller Olivier Duval  
Monsieur le conseiller Renaud Fortier

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes, par le présent avis, convoqués à une séance extraordinaire de ce conseil qui sera tenue le **lundi 2 octobre 2023 à compter de 18 h 15.**

Lors de cette séance, les sujets suivants seront pris en considération :

### **ORDRE DU JOUR**

- . **Mot de bienvenue du maire.**
  
- . **Constat de quorum.**
  
- 1. **Ouverture.**
  
- 2. **Adoption de l'ordre du jour.**
  
- 3. **Adoption d'une résolution :**
  - 3.1 Adjudication du contrat pour la construction d'un sentier polyvalent entre l'usine d'eau potable et le barrage Sartigan.
  
- 4. **Période de questions.**
  - 4.1 Questions du conseil.
  
- 5. **Levée de la séance.**

Cette séance extraordinaire est convoquée sur ordre verbal du maire à la greffière

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu, notaire  
Greffière**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 2 octobre 2023 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Olivier Duval, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**CONSTAT DU QUORUM.**

**À la demande du maire, tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 18 h 13.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N° 23-13673**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière sur ordre verbal du maire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION :**

**RÉSOLUTION N° 23-13674**

Adjudication du contrat pour la construction d'un sentier polyvalent entre l'usine d'eau potable et le barrage Sartigan

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GIROUX ET LESSARD LTÉE	1 802 227,07 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE ET FILS INC.	1 938 259,89 \$
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	1 952 677,06 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	2 150 521,75 \$
9060-1535 QUÉBEC INC./A.D. ROY	2 270 181,38 \$
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	2 273 720,65 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat pour **la construction d'un sentier polyvalent entre l'usine d'eau potable et le barrage Sartigan pour un montant de 1 802 227,07 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** la somme de **1 802 227,07 \$** soit financé à même le fond réservé des grands projets (Règlement numéro 802-2021) et à même la subvention du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).

**ADOPTÉE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

### QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 18 h 14, sur proposition de madame la conseillère Esther Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, la séance est levée.**

**CLAUDE MORIN**  
Maire

**M<sup>E</sup> ISABELLE BEAULIEU**  
Greffière

\*\*\*\*\*